

## **FEDERALE ASSURANCE**

CAISSE COMMUNE D'ASSURANCE CONTRE  
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL  
Rue de l'Etuve 12  
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0407.963.786

### ***RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI 2024***

Madame,  
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2023.

La Caisse Commune a, en 2023, réalisé un résultat avant impôts en bénéfice (€ 13,4 millions). Il permet d'alimenter la provision pour indexation à hauteur de € 12 millions. Conformément à la tendance déjà notée au cours des cinq années précédentes, l'encaissement a encore connu une augmentation (+ 5,7 %). Pointons aussi des frais d'exploitation qui restent maîtrisés, bien qu'en hausse de 13,9 % (+ € 1,64 million) et des résultats financiers en baisse (- 32,8 %, soit - € 10,8 millions, après un exercice 2022 marqué par de fortes plus-values), largement compensés par une charge des sinistres en très nette baisse (- 22,2 %, soit une charge allégée de € 27,2 millions). Les résultats de 2022 de la Caisse Commune avaient été marqués par une situation inflationniste exceptionnelle. Comme pressenti, un retour à la stabilité en 2023 a permis de retrouver une situation financière en rapport avec ses activités.

- **L'encaissement**

La hausse de l'encaissement (+ 5,7 % par rapport à 2022) a porté son total, en 2023, à € 88,2 millions. Cette croissance a été réalisée par l'affiliation de plusieurs nouveaux clients représentant un volume important de primes, mais aussi par des décomptes de primes nettement plus élevés qu'en 2022, notamment du fait de l'inflation et de l'indexation des salaires.

FEDERALE Assurance reste fidèle à sa politique prudente en matière d'acceptation et veille de manière continue à la qualité de son portefeuille.

- **La sinistralité**

Le ratio entre le coût total des sinistres liés à un accident du travail et les primes évolue très favorablement. La charge des sinistres (intégrant les capitaux Fedris) survenus durant l'exercice 2023 connaît une baisse significative de 22,2 %, passant de € 122,9 millions en 2022 à € 99,9 millions en 2023. Comme évoqué ci-dessus, le principal facteur d'évolution

favorable a été l'impact de l'inflation élevée (six indexations en un an) sur les réserves pour sinistres.

Le nombre absolu de sinistres est en baisse de 20,2 % et s'élève à 9.982 dossiers. La Caisse Commune n'a, en 2023, recensé aucun sinistre très grave ayant entraîné une incapacité permanente des victimes de plus de 50 %, mais déplore onze cas mortels pris en charge (contre sept en 2022).

Cette baisse substantielle de la charge des sinistres démontre la pertinence, assortie de résultats chiffrés tangibles, de la poursuite des mesures prises par la Caisse Commune pour préserver la bonne qualité de son portefeuille clients. Elle justifie aussi la nécessité d'une politique renforcée en matière de prévention des accidents en partenariat avec les clients. Nombre d'entre eux sont néanmoins conscients qu'au-delà des conséquences humaines pour la victime et son entourage, un accident du travail génère aussi des coûts directs et indirects élevés pour l'employeur.

Le ratio de solvabilité déterminé selon les normes Solvency II, s'élève à 198 % au 31 décembre 2023 (montant non encore audité).

### **Ristournes :**

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de ne pas distribuer de ristournes suite à l'exercice 2023 (ristournes de 0%). Dans la lignée de la décision prise sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022, FEDERALE Assurance privilégie la constitution de provisions (réserves) supplémentaires (qui restent donc au sein de l'entreprise) afin de faire face aux incertitudes. Par ailleurs, dans le cadre du plan stratégique Shape25, des investissements importants, principalement en solutions IT, ont été réalisés et sont encore planifiés. L'objectif de ces investissements est d'optimiser le service offert aux clients, dont les exigences et les attentes évoluent, en améliorant l'efficacité des process internes, en leur proposant des nouvelles solutions d'assurances et en mettant à leur disposition des nouveaux canaux et outils digitaux.

## **COMPTES ANNUELS AU 31.12.2023**

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

### **A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)**

<b>Actifs Incorporels</b>	<b>366.816,25</b>
<b>Placements</b>	<b>871.143.655,98</b>
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions	15.567.642,83
• les placements dans des entreprises liées	187.866.354,17
• les autres placements financiers, essentiellement :	667.686.724,19
– les actions et autres titres à revenu variable	37.017.369,30
– les obligations et autres titres à revenu fixe	424.447.303,07
– les autres prêts, essentiellement en private equity	206.222.051,82
<b>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres</b>	<b>1.241.015,92</b>
<b>Créances</b>	<b>14.932.432,93</b>
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opération d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	4.926.321,08
• nées d'opération de réassurance	1.905.942,91
• autres créances reprenant les intérêts échus à recevoir, le solde des comptes courants avec les entreprises liées, les charges d'exploitation à récupérer, et le solde de l'emphytéose	8.100.168,94
<b>Autres éléments d'actif</b>	<b>3.449.149,97</b>
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	1.022.764,22
• les valeurs disponibles	2.426.385,75
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>13.250.473,16</b>
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus	
<b>TOTAL</b>	<b>904.383.544,21</b>

## **AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)**

<b>Capitaux propres</b>	<b>85.710.280,78</b>
Parmi les capitaux propres, figurent :	
• les plus-values de réévaluation	10.495.957,42
• les réserves indisponibles (Fonds de Prévoyance)	16.055.531,27
• les réserves disponibles	57.076.176,60
• le bénéfice reporté	2.082.615,49
<b>Provisions techniques</b>	<b>776.255.576,31</b>
Elles représentent la valeur des engagements vis à vis des victimes. Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
• provisions pour sinistres comprenant e.a. la provision clignotant et la provision pour frais de gestion futurs	632.758.754,37
• provision pour égalisation et catastrophe	107.998.469,26
• provision d'indexation	35.498.352,67
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>0,00</b>
Il s'agit des provisions pour pension et pour frais sur immeuble	
<b>Dépôts reçus des réassureurs</b>	<b>302.063,41</b>
<b>Dettes</b>	<b>40.283.152,99</b>
A noter parmi celles-ci :	
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe.	7.797.191,37
Elles reprennent principalement :	
– les cotisations payées avant l'échéance par les affiliés	
– les ristournes à payer aux assurés	
– les cotisations à payer à FEDRIS	
– les cotisations ONSS et les précomptes professionnels sur les indemnités sinistre à payer	
• les dettes nées d'opérations de réassurance	2.071.709,85
• d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales, ainsi que les dettes intercompagnies (comptes courants)	30.414.251,77
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1.832.470,72</b>
<b>TOTAL</b>	<b>904.383.544,21</b>

## **AU COMPTE DE RESULTATS (EN EUROS)**

### **Primes acquises nettes de réassurance**

**87.314.951,73**

Cette somme est le résultat de la différence entre :

- les primes brutes 88.166.518,41
- les primes cédées aux réassureurs (-) 851.566,68

### **Produits des placements**

**39.232.187,08**

Ils comprennent :

- les produits des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation 5.470.603,71
- les produits des autres placements. 23.335.295,81  
Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobilier, des intérêts sur prêts
- les reprises de correction de valeur sur placements 94.780,70
- les plus-values sur réalisations, provenant principalement des titres à revenu variable; au lieu de €36.207.772 en 2022 10.331.506,86

### **Autres produits techniques nets de réassurance**

**0,00**

Il s'agit entre autres de trop perçus des cotisations à FEDRIS

### **Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)**

**50.958.827,57**

Elles comprennent essentiellement :

- les montants bruts payés 55.595.769,91
- la part des réassureurs (-) 124.117,24
- la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance soit l'augmentation des dettes vis-à-vis des victimes et des tiers (augmentation +, réduction -) -4.149.168,09
- la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +) -363.657,01

### **Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)**

**-12.000.000,00**

Cela concerne la provision d'indexation des rentes.

### **Frais d'exploitation nets (-)**

**13.436.742,76**

Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.

<b>Charges des placements (-)</b>	<b>17.036.323,26</b>
Elle reprennent notamment :	
• les charges de gestion des placements	2.855.842,54
• les corrections de valeurs sur placements (amortissements sur immeuble)	11.427.248,44
• les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe	2.753.232,28
 <b>Autres charges techniques nettes de réassurance (-)</b>	 <b>32.685.186,92</b>
Il s'agit des capitaux, rentes et allocations transférés au Fonds des Accidents du Travail, des frais administratifs et des frais d'inspection.	
 <b>Variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +)</b>	 <b>0,00</b>
Cette provision doit permettre à la Caisse Commune de faire face, dans le futur, à une détérioration des résultats, à niveler l'influence du coût des sinistres importants sur le résultat, à constituer la provision d'indexation supplémentaire, à constituer la provision technique constituée contre les risques de taux et de longévité.	
Au 31.12.2023, elle s'élève à :	107.998.469,26
Tenant compte des résultats techniques et non-techniques et du bénéfice reporté, après avoir prélevé € 0 millions de la provision pour égalisation et catastrophes, le bénéfice à affecter, sous déduction de la charge fiscale, s'élève à :	<b>2.141.418,82</b>
Il est proposé de l'affecter comme suit :	
• capitaux propres	58.803,33
• ristournes à distribuer	0,00
• bénéfice à reporter	2.082.615,49

## **EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Evènements importants entre la date de clôture et l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 29 avril 2024 en vue de leur publication, et qui ont mené à une adaptation des comptes annuels 2023 : aucun.

## **CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE**

Le Groupe FEDERALE Assurance met en œuvre son plan stratégique Shape 25, traduit notamment dans le business plan 2024 - 2028.

## **BILAN SOCIAL**

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 84,6 unités au cours de l'exercice 2023 contre 89,5 en 2022.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 8.641.860.

69 personnes ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 80 personnes ont suivi une formation informelle.

## **GESTION DES RISQUES**

Pour la gestion des risques, l'année 2023 a été marquée, pour la Caisse Commune, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le commissaire agréé, les fonctions de contrôles et la Banque Nationale de Belgique.
- La révision du risk framework dans son ensemble.
- La révision du risk appetite statement .
- L'amélioration des ratios de solvabilité.
- L'impact du choc d'inflation, suivi d'une hausse importante des taux d'intérêt.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- Le programme global des stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk agrégé.
- La participation aux risk assessments (prestations intra-groupe, etc.).
- Les analyses pour l'établissement du plan financier.
- L'actualisation du Risk Mapping.
- La mise en place d'un derisking du portefeuille d'investissement.
- L'assainissement du portefeuille des engagements.

### **La politique mise en œuvre**

Le champ d'application de la politique de gestion des risques s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. La politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques auxquels FEDERALE Assurance est exposée.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque, mais plutôt de fournir les moyens structurels d'identifier, de surveiller et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités de FEDERALE Assurance. Elle permet ainsi de favoriser, en son sein, une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chacune des entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité d'audit et des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui :

- valide la politique et la stratégie globale de gestion des risques proposées par le risk management;
- gère par anticipation les risques encourus par FEDERALE Assurance;
- fixe les seuils de d'appétence au risque;
- prend les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques, y compris sur la réalisation des objectifs de FEDERALE Assurance;
- décide de la réponse appropriée pour chaque risque recensé;
- suit la gestion des fonds propres, la solvabilité, la structure financière et la rentabilité.

La politique de gestion des risques et celle du contrôle interne, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

## **Quels types de risques ?**

### Risques d'assurance

Les risques d'assurance résultent de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance par rapport au risque assuré qui, le cas échéant, se produira. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, des critères d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

### Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Les comités d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se chargent de la mise en pratique des principes d'investissement.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.



## Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Ils proviennent de causes externes et internes. Les risques juridiques en font partie.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- fraude ;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail ;
- clients, produits et pratiques commerciales : concerne les pratiques commerciales incorrectes, les défauts de production, la diffusion d'informations, la sélection / exposition de la clientèle et le service / conseil ;
- dommages aux actifs corporels ;
- interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes ;
- exécution, livraison et gestion des processus : pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales.

Un programme autour des aspects ESG a été mis en place afin d'identifier et de suivre les engagements et les opportunités de durabilité de manière transversale, tant à l'échelle du groupe que pour chaque entité et chaque produit.

La politique de sécurité du système d'information consiste à protéger l'information, à définir la position de FEDERALE Assurance en matière de sécurité de son système d'information ainsi qu'à déterminer les règles de conduite des utilisateurs du système d'information. Afin de minimiser les risques, la politique autorise le groupe de Sécurité informatique et le Head Security Officer à surveiller, investiguer en cas de besoin et à définir les conséquences d'une violation.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide d'instructions, de politiques et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

## Risque de stratégie et de réputation

Le risque de stratégie est la perte potentielle découlant de l'absence de stratégie, de l'inefficacité des stratégies ou de leur inadaptabilité au changement. Le risque de réputation correspond au potentiel de la publicité négative à laquelle la société pourrait être exposée et qui est susceptible d'influer sur les résultats de l'entreprise.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité, et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité ;
- les règles de conflits d'intérêts ;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

## **GESTION FINANCIERE**

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés quasi exclusivement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur profil durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

L'accent a été mis en 2023 sur la poursuite de la réduction du profil de risque du portefeuille, en réduisant l'exposition aux actions cotées, aux obligations d'entreprises et au secteur immobilier tout en augmentant l'exposition aux titres d'état en profitant de la hausse des taux sans risque. La hausse de l'exposition aux actifs indexés a été également le thème majeur d'investissement de l'année écoulée.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme pour renforcer les fonds propres.

Le rendement sur portefeuille est resté quasi stable en 2023. Les effets de la poursuite de la réduction du profil de risque ont pu être compensés par la hausse des taux sans risque. Cette stratégie est menée par la nécessité de ne pas augmenter la charge en capital de marché sous le régime Solvency II. Des positions en titres d'états inflatés ont été considérablement renforcées.

Les résultats financiers totaux sont en baisse de € -10,8 millions, à € 23,6 millions (technique + non-technique), cette baisse n'étant attribuable qu'au non renouvellement des importantes plus-values qui avaient été actées au cours de l'exercice précédent. Les revenus récurrents sont restés stables à un niveau de € 26,0 millions.

## **RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

En 2023, Belspo a reconnu le logiciel « Digitalisation de FEDERALE Assurance » comme un projet en recherche et développement. En outre, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a attesté en 2023 que ces investissements n'ont pas d'effet sur l'environnement ou visent à en minimiser les effets négatifs.

## **GOVERNANCE**

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

## **Pour FEDERALE Assurance**

Le comité de direction est composé comme suit :

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO;
- madame Ariane BERCKMOES, CTO ;
- monsieur Jean-Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CCO ;
- madame Tiny ERGO, CFO (à partir du 18.03.2024, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique) ;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ;
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

Des changements ont eu lieu en ce qui concerne la composition du comité de direction :

Le mandat de monsieur Marc BANDELLA en tant que membre du comité de direction et administrateur exécutif a pris fin le 18 mars 2024.

Madame Tiny ERGO a été nommée en tant que membre du comité de direction, CFO, avec effet au 18 mars 2024, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

La fonction de président du conseil d'administration des trois entreprises d'assurance est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL depuis sa nomination le 20 octobre 2020.

Deux comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration : le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération. Les attributions de ces comités spécialisés s'étendent aux trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit et des risques, ainsi que l'indépendance de ses membres.

Au 31 décembre 2023, le comité d'audit et des risques est présidé par madame Céline AZIZIEH et est par ailleurs composé de madame Juliette DHERTE ainsi que de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Philippe DE LONGUEVILLE, Michel VANDERSTRAETEN, Philip MAEYAERT et Bruno THOLLEBEKE.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- plusieurs membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de l'article 15,94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance ;

- trois membres du comité d'audit et des risques sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateurs exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit et des risques ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit et des risques disposent individuellement et collégalement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

### ***Pour la Caisse Commune***

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant sous réserve d'approbation par la Banque Nationale de Belgique) :

- la nomination de madame Tiny ERGO en tant qu'administrateur exécutif pour une durée de six ans ;
- la nomination de madame Julie BAJART et monsieur Dieter PLATTEEUW en tant qu'administrateurs non-exécutifs pour une durée de six ans ;
- la nomination de madame Kristien SMEDTS en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant externe pour une durée de trois ans ;
- le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif indépendant externe de monsieur Philippe DE LONGUEVILLE, pour une durée de trois ans.

Par ailleurs, le conseil d'administration (ou le comité d'audit et des risques, le cas échéant) a pris les décisions suivantes avec effet à partir de l'assemblée générale du 14 mai 2024, le cas échéant sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique :

- la nomination de monsieur Gilles-Olivier MOURY en tant que vice-président du conseil d'administration, pour une durée de trois ans ;
- la nomination de madame Kristien SMEDTS en tant que membre du comité d'audit et des risques, pour une durée de trois ans ;
- le renouvellement du mandat de monsieur Frédéric de SCHREVEL en tant que membre du comité d'audit et des risques pour une durée d'un an ;
- le renouvellement du mandat de monsieur Philippe de LONGUEVILLE en tant que membre du comité d'audit et des risques, et nomination en tant que président de ce comité, pour une durée de trois ans ;
- la nomination de monsieur Bruno THOLLEBEKE en tant que membre du comité de nomination et de rémunération, pour une durée de trois ans.

Le conseil d'administration informe l'assemblée générale de la cessation des mandats suivants, sauf mention contraire à partir de l'assemblée générale du 14 mai 2024 :

- le mandat d'administrateur non-exécutif indépendant externe (par ailleurs présidente du comité d'audit et des risques et membre du comité de nomination et de rémunération) de madame Céline AZIZIEH ;
- les mandats d'administrateurs non-exécutifs de messieurs Patrick DECLERCK et Vincent FAVIER (ce dernier étant également membre du comité de nomination et de rémunération et du conseil consultatif) ;
- les mandats de membre du comité de direction et d'administrateur exécutif de monsieur Marc BANDELLA, à partir du 18 mars 2024.

Nous remercions la direction, les cadres et les membres du personnel de la Caisse Commune pour le travail accompli au cours de l'exercice 2023, ainsi que les administrateurs pour leur contribution active durant cette même période.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le ...../...../.....

Pour le conseil d'administration,

T. DE TROCH,  
Administrateur-délégué.